

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14026 / 101556
Boninchi SA, 1214 Vernier
atelier de fabrication CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
02.04.2009–01.04.2012 (Renouvellement)
- 09-14027 / 101251
Philip Morris Products SA, 2000 Neuchâtel
tous les secteurs liés à la production: fabrication, préfabrication, assurance qualité (PQA), service technique, secteur nettoyage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
660 H, 60 F
09.01.2008–30.01.2011 (Modification)
- 09-14029 / 110657
PostLogistics SA, 1202 Genève
Livraisons par express.
besoins spéciaux de consommation
10 H
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-13772 / 100775
Lemco SA, 1895 Vionnaz
décolletage, reprise, ligne militaire et contrôle.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 1 F
01.04.2009–31.03.2012 (Nouveau permis)
- 09-14034 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
ligne PP (Perfusion Poches), Ligne Nutrition, Ligne Préparation Solutions, Maintenance, Stock, Nettoyage-décontamination, Ligne IGV (Irrigation Grands Volumes).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
49 H, 12 F
09.01.2008–31.01.2011 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14025 / 100012
Nestlé Suisse SA, 1636 Broc
circuit visiteur (guides)
besoins spéciaux de consommation
5 H, 20 F, 5 J
01.05.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14028 / 108449
Sérolab, société anonyme, 1617 Remaufens
prise de commande, préparation des médicaments et expédition.
besoins spéciaux de consommation
2 H, 4 F
11.06.2009–31.05.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14033 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Ligne Perfusion Flacons (zone de remplissage-stérilisation)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.03.2008–28.02.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-13929 / 100544
fmg sa, 1510 Moudon
fusion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
02.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)
- 09-13931 / 101188
Sintetica-Bioren SA, 2108 Couvet
production de solutés pour perfusion et conditionnement en poches
polypropylène.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
02.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

31 mars 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail